

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 mai 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 363

présenté par  
M. Brard  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 12**

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« durable au développement économique »,

les mots :

« au développement durable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de développement durable est plus équilibrée et plus complète que celle de développement économique qu'elle englobe.